



# FORMATION ASSISTANT ENTRAINEUR

## Saison 2018/2019

Le Comité départemental de Seine-Saint Denis de Tir à l'Arc met en place pour la saison 2018/2019 une formation « Assistant Entraîneur »

### **Prérogatives**

L'assistant entraîneur, intervient dans les clubs affiliés à la FFTA au sein de l'équipe technique du club (BEES, DE ou DESJEPS et/ou diplômés fédéraux Entraîneur 1, Entraîneur 2). A ce titre, sous l'autorité des dirigeants du club et sous la responsabilité pédagogique des cadres diplômés fédéraux ou d'état, l'assistant exerce les activités suivantes :

- Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif,
- Gérer le matériel d'initiation mis à la disposition des débutants,
- Participer à l'animation de la vie du club,
- Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique,
- Assiste l'entraîneur responsable de la séance

### **Calendrier**

- Dimanche 4 novembre 2018 - 9h/17h,
- Dimanche 16 décembre 2018 - 9h/17h,
- Dimanche 13 janvier 2019 - 9h/17h (pédagogie),
- Dimanche 10 février 2019 - 9h/17h.

### **Lieu**

Parc interdépartemental des sports de Marville  
51 avenue Roger Salengro  
93120 La Courneuve

### **Conditions d'entrée en formation**

- Etre licencié actif à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Avoir 14 ans minimum à la date de la formation
- Fournir un projet de club situant et justifiant la formation du candidat

### **Coût de la formation**

Les frais de formation s'élèvent à 150€.

Une prise en charge de partielle (50%) est accordée aux archers du département.

### **Inscription**

La pré-inscription se fait via votre espace licencié sur de site de la Fédération : [www.ffta.fr](http://www.ffta.fr)

Le projet accompagné du règlement doit être retourné à:

Sandrine Millon  
Commission Formation CD 93  
19 avenue des Tilleuls  
93300 Aubervilliers